



**DEPARTEMENT**  
MEUSE  
**ARRONDISSEMENT**  
COMMERCY  
Canton de DIEUE SUR MEUSE

**Commune de LEVONCOURT**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
Des délibérations du Conseil Municipal du 21 avril 2023

Le 21 avril 2023 à 19 H 00, le Conseil Municipal étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Marie-Pierre VERDUN, Maire.

Etaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMET Jean-Pierre, JACQUEMET Stéphane, JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, VERDUN Marie-Pierre, WILLIE Annick

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité.

Mme Sylvie DAILLY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET** : MOTION RELATIVE A LA PROPOSITION DE SUPPRESSION DE POSTES D'ENSEIGNANTS EN MEUSE (DCM 22/2023)

Considérant que tous les moyens à mettre en œuvre pour assurer une éducation nationale de qualité doivent être recherchés et sont une priorité ;

Considérant que l'éducation nationale reste le fondement essentiel offert à tous les jeunes, pour qu'ils trouvent leur place dans la vie sociale et professionnelle qui les attend et que c'est aussi le moyen de redonner leur place aux enseignants et d'encourager ceux qui s'engagent à fond dans leur métier, ce qui doit devenir une force ;

Après lecture du projet de motion relative à la proposition de suppression de postes d'enseignants en Meuse présenté par l'Association des Maires de Meuse et l'Association des Maires Ruraux de Meuse ;

Après exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, le Conseil Municipal adopte la motion annexée à la présente délibération.

Date de la convocation : 11 04 2023

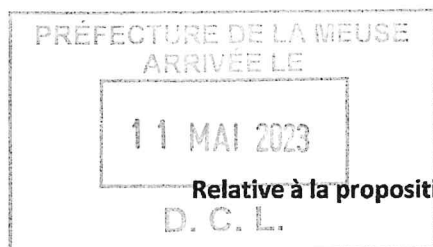
Nombre de membres : 07  
Nombre de présents : 07  
Nombre de votants : 07

Certifiée exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le 9 mai 2023 et de la  
Publication le 9 mai 2023

Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le Maire,





## MOTION

### Relative à la proposition de suppression de postes en MEUSE

L'Association des Maires de Meuse (ADMM) et l'Association des Maires Ruraux de Meuse (AMRM) sont toutes deux saisies par de nombreux collègues Maires sur des fermetures envisagées de postes d'enseignants au sein de nos groupes scolaires.

Cette démarche, nous incite à déposer une motion refusant ces fermetures de postes pour plusieurs raisons.

La première et néanmoins la plus importante correspond à notre situation RURALE. Notre département se désertifie et nous, de notre côté, nous mettons tout en œuvre, soutenus d'ailleurs par l'État, pour maintenir nos communes attractives grâce à de nombreux aménagements du cadre de vie, un soutien à nos associations locales.

On voit que ces efforts portent leurs fruits dans le sens où nous arrivons à résorber nos dents creuses, nos vieilles maisons se rachètent et sont rénovées, de nouvelles familles emménagent dans nos communes. Phénomène d'autant plus visible après cette crise COVID. Les dossiers de permis de construire et de déclarations de travaux en témoignent.

Les écoles sont un élément essentiel de la vie locale. Dans les groupes scolaires, toutes les communes ont œuvré pour un accueil de qualité, les dossiers DETR déposés en Préfecture chaque année, démontrent également cet investissement et cet engagement.

Aujourd'hui et de manière unilatérale vous proposez la fermeture de nombreux postes dans notre département (22) uniquement basée sur un calcul mathématique. Vous ne regardez pas le travail, la qualité et l'investissement des enseignants pour offrir à nos enfants un bon départ dans la vie. La suppression de postes va amener à gonfler les classes ce qui va nuire indéniablement à ce niveau de qualité d'enseignement que nous avons atteint : quel gâchis !

Quel gâchis et quelle contradiction de votre part : en effet vous mettez en place des TER « Territoire Educatif Rural », dispositif que nos deux associations ont d'ailleurs soutenu par la signature d'une convention pour le Nord Meusien, et par la suppression de poste envisagée.

La ruralité va une nouvelle fois payer toute seule un lourd tribut à cette démarche et ce sont nos enfants qui vont une nouvelle fois en pâtir. Savez-vous que dans notre ruralité des enfants se lèvent à 6h du matin pour prendre le bus et rester toute une journée en extérieur pour rentrer à la maison le soir vers 18h?

Pour toutes ces raisons :

Nous demandons à l'Education nationale de ne pas se réduire à un simple comptage mathématique, au contraire de tenir compte de la qualité de l'enseignement dont vous allez priver nos enfants qui sont l'avenir de notre Pays, et donc de ne pas supprimer de postes d'enseignants dans notre Département Rural qu'est la MEUSE.

Le Président  
de l'Association départementale  
des Maires de Meuse

Gérard FILLON

La Présidente  
de l'Association des Maires Ruraux  
de Meuse

Odile BEIRENS